



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

COMMUNE DE NANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.3 emprunts

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 20 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation : 07/02/2024

Date d'affichage : 07/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt février, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET.

Etaient Représentés : Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER, Jean-François GALLIARD représenté par Jean-Pierre CHARALAMBOS.

Etaient Absents : Lionel CAYRON, Vanessa AUBELEAU.

Délibération n° 2024-21

Objet : emprunt cœur de village 2 – remboursement anticipé et partiel

Vu la délibération n°2021-56 autorisant Monsieur le Maire a contracté un emprunt pour une durée de 6 ans dans le cadre de l'opération cœur de village 2 ;

Vu le budget de la commune de NANT,

Il est proposé aux membres du Conseil de procéder au remboursement partiel et anticipé, de 130 000€, de cet emprunt au vu des versements des subventions des partenaires financiers.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **Le remboursement** l'emprunt contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées dans le cadre de l'opération cœur de village 2 de manière anticipé et partiel d'un montant de 130 000€ ;
- **De s'engager**, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 20 février 2024

Le secrétaire de séance,
Alain DELMAS

Le Maire,
Richard FIOL